CDEN du département de l'Hérault, 10 février 2022

Compte-rendu du SNALC

Participants :
Collectivités : M. le Préfet, M. le VP du Conseil Départemental (M. Calvat), M. HERRADA (département), Mme BOUIDA (canton Mtp 1), Mme DOMBRE-COSTE (mairie de Montpellier), Mme COMBES (mairie St Chinian), M. DOUTREMEPUICH (maire Causse de la Selle), M. BOURGI (conseiller régional), Mme SEBBAR (personnalité qualifiée préfecture),
Associations : Mme DELDEM (DDEN), M. MIAILLE (ligue de l'enseignement 34), FCPE (M. ARCIN, Mme KISSOUS, M. PAVAGEAUD, M. DURAND, Mme ARNAUD), PEEP (Mr RAFFI),
Administration : M. Mauny (DASEN), M. Bost (DAASEN), Mme GERONES-TROADEC (DAASEN), Mme Masneuf (secrétaire générale 34), M. Munier/M. Capdeville (DIMEF)…
Organisations Syndicales : FO / FSU / SNE / SNALC / SUD / UNSA

➢ Déclarations liminaires : FO / UNSA / SNALC / FSU / FCPE / DDEN.

➢ Sectorisation du collège de Lansargues.

PRESENTATION DU PROJET

La situation du **collège Petite Camargue** est complexe : les équipes pédagogiques ont manifesté l'envie de retravailler cette sectorisation. Le collège est en limite de capacité (conçu pour 31 divisions, il accueille 850 élèves).
Une réunion de concertation avec les représentants de la communauté éducative a eu lieu. Les élus ont accepté la proposition.
Par ailleurs, le **collège Mistral de Lunel** a souffert d'une réputation non méritée et il est en capacité d'accueillir des divisions supplémentaires (capacité 34 divisions). De plus, le principal est en attente de pouvoir diversifier l'arrivée des élèves. Des investissements importants du département (1.2M) ont été faits pour changer l'image de cet établissement. L'offre pédagogique est riche à Mistral.
Une **piste cyclable** va être réalisée entre St-Just et le collège Mistral.
La nouvelle sectorisation concerne les élèves des écoles de St Just et Lunel Viel qui sont équidistantes des deux collèges (Petite Camargue à Lansargues et Mistral à Lunel). Actuellement les enfants de St Just et Lunel Viel sont scolarisés à La Petite Camargue. Or, ces écoles vont passer en **double sectorisation**, et ce dès l'an prochain pour les 6èmes.
La volonté est de ne pas contraindre d'autant qu'il n'y a pas assez de place à Mistral pour accueillir tous les élèves de ces deux communes. Le choix des familles sera respecté et un point sera fait en fin d'année scolaire 2022/23 pour voir les choix faits.

DIALOGUE AVEC LES OS / ASSOCIATIONS DE PARENTS

Une vigilance est aussi demandée sur les effectifs. A la rentrée de 2021, à Lansargues, une 3ème a été supprimée et une autre division en 2022. Sur Mistral aussi, une division de moins est annoncée.
DASEN : La double sectorisation a pour but de mieux répartir les élèves et cela entraîne un volume de divisions différent.

VP du CD : indique qu'un échange avec la communauté de commune a eu lieu pour les transports scolaires. Il est difficile d'adapter le transport tant que nous ne connaissons pas le nombre d'enfants concerné par le projet (les effectifs seront connus en avril).

Quels ont été les échanges et quel impact sur les préparations de rentrée ? Y-a-t-il d'autres réflexions sur la zone de manière plus globale (Marsillargues par exemple).
DASEN : Une information aux CE et directeurs des écoles sera faite rapidement. Les décisions des parents seront suivies. Des CTSD d'ajustements se tiendront en juin et nous aurons une visibilité plus claire pour procéder à ces modifications.
VP du CD : Le 18 mars 2021 a eu lieu réunion entre les élus communes et les représentants des parents. Il était urgent de faire quelque chose. Concernant Marsillargues ; c'est un collège qui accueillait également des enfants du Gard. Mais le collège de Gallargues le Montueux a été construit et seuls les enfants de Marsillargues y vont désormais. Il y a une réflexion à mener en effet ; la question du collège de la Grande Motte (à 25 min de Marsillargues néanmoins) se pose aussi. Le territoire de la Petite Camargue est complexe. Les deux conseils d'administration ont dû être informés ou le seront prochainement par les chefs d'établissement.
Le **SNALC** insiste sur les conséquences RH : Il y a une incertitude et une inquiétude des équipes car cela peut impacter les postes.
Mr le DASEN déclare qu'il nous tiendra informés des ajustements 2nd degré. Quelques années seront nécessaires pour stabiliser les flux.

Vote :
Abstentions : FO / FSU / SNALC / SUD
POUR : SNE / UNSA / tous les autres membres.

➢ Projet de Carte Scolaire premier degré:

PRESENTATION DU DIAPORAMA VU EN CTSD, PAR M. LE DASEN.

Il parle de l'instruction en familles, sujet soulevé par le SNALC. Au constat, elle s'est stabilisée (elle reste de l'ordre du double des 420-430 habituels tout de même). L'inquiétude concerne les nouveaux enfants inscrits avec les familles qui ont pris cette option sans projet réel et les contrôles montrent que nous avons de réelles raisons d'être inquiets.
Il revient sur les classes où les moyennes d'élèves / classe sont élevées : Les choix sont faits en rapport avec les difficultés rencontrées. Le cas de la ville de Castelnau est entendu mais, malgré les ouvertures, les effectifs augmentent et cette ville n'est pas confrontée à de réelles difficultés.
M. le DASEN reconnaît qu'un certain retard avait été constaté sur les années antérieures dans les dotations du premier degré. Mais cette dotation permet de poursuivre les objectifs nationaux et départementaux.
Il conteste l'approche comptable de la carte : ce sont les conditions d'enseignement et d'accueil qui guident ses choix.
Il refuse les seuils et montre les créations effectuées malgré le nombre d'élèves qui baisse.

- ⇨ **64 emplois ont été consommés sur les 69. Restent 5 ETP disponibles pour les ajustements de juin et septembre.**

Mr le DASEN précise les chiffres du remplacement : nous atteignons quasiment les 11%.
Au regard des besoins dans les autres départements, cela n'a pas paru essentiel d'augmenter le nombre de remplaçants.

Les DDEN énoncent La situation d'un CM1 en REP sans remplacement depuis 5 semaines.

DASEN : un certain nombre de mesures pour pallier les manques en remplacement.
La suspension des formations, le recrutement des contractuels (25), les 10 appelés sur liste d'attente CRPE.
C'est hélas le lot commun de n'importe quel département avec cette situation sanitaire.

DIALOGUE AVEC LES OS

Combien de **classes sont non remplacées** en novembre et décembre ?
M. le DASEN axe sur l'amélioration. Le taux d'efficacité est bon (71%) mais dans le rendement, il a fallu recruter les contractuels.
Les OS indiquent qu'au total, on dénombre 84 contractuels sur le 34. Il y a environ **6000 élèves impactés** par le non-remplacement chaque jour. La question du remplacement est importante.
DASEN : Des classes sont en effet non remplacées mais des moyens sont mis sur cette question.
Le SNALC rappelle que dès le début d'année, de nombreux ZIL ont été bloqués sur des congés longs ou des jours fixes à l'année. Il y a donc bien un manque réel de remplaçants et cela explique l'incapacité à assurer tous les remplacements plus courts liés à la COVID.
M. le DASEN reconnaît que cela est vrai en partie.
La FCPE insiste sur les **enfants à la maison**, qui ont des coupures et un total d'heures de cours très impacté parfois. Une spirale infernale s'est instaurée et il faut en sortir. Cette problématique est prégnante.
DASEN : Une réflexion avec les conseillers pédagogiques de circonscription et les IEN est en cours pour envisager le **retour en classe régulier** des enfants. Des habitudes sont à reconstruire, notamment quand il faut considérer les élèves à besoins éducatifs particuliers qui ont particulièrement souffert.

Un représentant mairie met en cause la **planification nationale**. L'augmentation de la population ne correspond pas à une augmentation du nombre d'élèves : seuls les **gens plus âgés** et non les familles jeunes s'installent et le risque est d'arriver à un constat d'ici 2030 amer. Les écoles risquent d'être en difficulté alors que les collectivités ont beaucoup investi. Le foncier est un problème.
DASEN : c'est pour cela que lorsque les organisations mettent en lumière des constructions, cela est écouté mais n'entraîne pas de mesures immédiates.
M. le Préfet ajoute que ce mouvement est d'une ampleur importante : les 2000 habitants qui arrivent ne viennent pas compenser la chute abyssale que nous connaissons.

Les OS s'inquiètent des **décharges de direction sur les petites écoles** (écoles de 1 à 3 classes : 12 jours/an).
DASEN : Ces jours peuvent désormais être pris car 10 ETP avaient été créées l'an dernier (pour rappel : depuis l'an dernier des moyens de remplacement sont dédiés aux directeurs de ces écoles dans le 34).

Nissan est abordé : le DASEN répond qu'il ne reste que 5 emplois et que nous sommes sur du prévisionnel. Cette situation fait partie des vigilances pointées au CTSD mais il faudra attendre la réalité des effectifs en juin.
Ecole Diderot : Les effectifs seront vérifiés mais compte-tenu des incertitudes sur Montpellier, rien n'est décidé.
Ecole Roland à Béziers : la DDEN relève la situation de car elle concentre des élèves en grande précarité.

Le DASEN conclut la discussion en rappelant que, même à l'issue de ce CDEN, le dossier reste constamment ouvert. La liste des écoles placées sous surveillance sera communiquée en vue de la préparation du CTSD ajustements de juin.

Vote :
CONTRE : FO / FSU / SNALC / SUD / FCPE
ABSTENTION : SNE
POUR : UNSA / autres membres